

CONSEIL COMMUNAL DE BAVOIS



PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 11 JUIN 2019

Présidence : M. Norbert Oulevay

Le président ouvre la séance du Conseil communal de Bavois à 20h15 et remercie les conseillers communaux pour leur présence. Il souhaite la bienvenue au syndic, aux municipaux, à la secrétaire communale ainsi qu'à la boursière.

Le président demande au public présent de s'asseoir sur les chaises se trouvant sur les côtés de la salle et rappelle qu'il n'est pas autorisé à prendre la parole.

Le président souhaite savoir si des modifications de l'ordre du jour sont demandées. Ce n'est pas le cas. L'ordre du jour est suivi tel que prévu :

Ordre du jour

1. Assermentation
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018
4. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions
5. Nomination du bureau
6. Gestion de l'année 2018
7. Comptes 2018
8. Réfection de la route DP 65 sise derrière l'ancien restaurant
9. Statuts – Association Scolaire d'Accueil de jour des enfants Intercommunale Chavornay et Environs (ASAICE)
10. Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'ASAICE
(uniquement en cas d'acceptation des statuts sous point 9)
11. Propositions individuelles
12. Divers

1. Assermentation

Le président explique qu'il se trouve dans l'obligation de modifier l'intitulé du premier point de l'ordre du jour de la manière suivante : "1. Démission et assermentations" car Mme Rachel Gallay a quitté la commune après l'établissement de l'ordre du jour. Le président donne lecture de la lettre de démission reçue de la part de Mme Rachel Gallay.

Le président rappelle également, qu'en plus du remplacement de Mme Rachel Gallay, une deuxième assermentation doit être effectuée ce soir suite au décès de M. Paul-Henri Duboux.

M. Jean-Michel Viquerat (rempl. M. Paul-Henri Duboux) et M. Thierry Tétaz (rempl. Mme Rachel Gallay) sont assermentés.

2. Appel

35 conseillers ont été convoqués. 30 sont présents et 5 sont excusés.

Le quorum est atteint et le président déclare que l'assemblée peut statuer valablement.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018

Décision : Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

4. Communications de la Municipalité / du bureau / des commissions

M. Thierry Salzmann, syndic, revient sur la dernière séance du Conseil communal et plus précisément sur la proposition individuelle écrite de Mme Nicole Oulevay (point 7 "Proposition individuelle", séance du 11 décembre 2018). Il explique que la commune n'est actuellement pas en mesure de fournir le plan d'investissement demandé car trop d'éléments sont manquants. Il précise que ce plan d'investissement devrait toutefois être à disposition pour la prochaine séance du Conseil communal, prévue le 15 octobre 2019.

Mme Mélanie Crausaz, municipale, informe qu'après consultation des prix du marché, il a été relevé que les loyers des appartements adaptés de la Résidence des Pies étaient trop hauts. Les loyers ont donc été baissés. Ils sont désormais fixés à CHF 1300.-, charges comprises pour des locations à des personnes ne répondant pas aux critères d'attribution des appartements adaptés.

Mme Mélanie Crausaz communique également une autre information. A la demande de la direction des écoles de Chavornay, la commune est en train d'étudier la possibilité de procéder à une extension du collège de Couvaloup pour la création de deux classes supplémentaires.

M. Julien Burnens, municipal, aborde le sujet du projet éolien en informant que la commission énergie va donner une explication concernant les activités du CoPil après une année de fonctionnement. M. Julien Burnens précise que le contenu de la lettre adressée en fin d'année 2018 aux conseillers communaux par l'association intercommunale "Vents Contraires à Bavois" ne sera pas débattu lors de cette séance. Toutefois, il tient à signaler que le CoPil a pris le temps de répondre aux différentes questions de cette association intercommunale. Les réponses se trouvent sur le site de la commune, au même endroit que les différents documents liés à la séance de ce soir. M. Julien Burnens termine en indiquant qu'une séance d'information de "Vents Contraires à Bavois" aura lieu le 20 juin 2019 dans la grande salle de Bavois et que, de son côté, la commune prévoit une séance participative le lundi 1^{er} juillet 2019 à 19h30, toujours dans la grande salle de Bavois.

M. Julien Burnens passe ensuite à la révision du plan général d'affectation. Il communique que, suite à un courrier du canton qui a fixé une valeur de référence à fin 2016, la commune a pu lever le moratoire qu'elle avait durant l'année 2018. Dès à présent, les mises à l'enquête publique sont à nouveau possibles. La commune a également pu avancer dans le cadre de la révision de son plan général d'affectation et un retour positif du canton a été obtenu. Suite à cela, une séance a eu lieu avec la commission aménagement du territoire. La suite du processus consiste à aller auprès des différents services du canton pour les thématiques spécifiques et ceci afin de monter un dossier complet qui devrait être prêt pour la fin de l'année.

M. Pascal Agassis, municipal, revient sur les remblais effectués sur les terres humifères et explique que les remblais en lien avec les anciennes autorisations sont bientôt terminés. Il détaille ensuite quelques aspects de la procédure en cours et informe que la suite du chantier interviendra probablement dans environ une année et demie. M. Joaquim Vez demande de préciser si la suite du projet concerne bien le lieu actuellement concerné par ces remblais. M. Pascal Agassis répond par l'affirmative.

Le président laisse la parole aux rapporteurs des commissions ainsi qu'aux délégués des diverses associations qui auraient une éventuelle communication à faire.

M. Dominique Job prend la parole au nom de la commission énergie afin de transmettre quelques informations au sujet du CoPil. Il rappelle que le CoPil est un organe de concertation et de proposition qui assure l'optimisation du développement du projet éolien de Bavois. Ce CoPil est composé de 2 membres de la Municipalité, de 4 membres de la commission énergie et de 2 représentants des promoteurs du projet. L'un des rôles du CoPil est d'assurer que les intérêts de toutes les parties prenantes soient respectés et défendus avec impartialité. Dans cet objectif, le CoPil a organisé une réunion le mercredi 30 janvier 2019 avec l'association intercommunale "Vents Contraires à Bavois". Cette réunion a permis à cette association d'exprimer des craintes et de poser des questions directement aux membres du CoPil. Compte tenu du déroulement constructif de cette entrevue, le CoPil s'est dit ouvert à de futures réunions avec "Vents Contraires à Bavois" notamment lorsqu'une nouvelle étape importante du projet éolien sera franchie. Dans le but d'informer de l'existence et du rôle du CoPil auprès du plus grand nombre, le CoPil a invité le mercredi 15 mai 2019 les présidents des sociétés locales pour leur présenter l'état actuel du projet et répondre à leurs questions. Les prochaines étapes du projet éolien seront les suivantes : résultat des mesures des vents avec le LIDAR et démontage du mât de mesure au plus tard à fin août 2019. Afin d'informer la population sur l'avancement du projet éolien, le CoPil continuera ses publications dans le bulletin communal ainsi que sur le site www.bavoiseole.ch. En temps opportun, la commission énergie informera le Conseil communal sur toute évolution significative du projet.

La parole n'est plus demandée.

5. Nomination du bureau

Le président rappelle que, conformément à l'article 11 du règlement du Conseil communal, le bureau doit être nommé chaque année. Avant de passer à cette nomination, le président souhaite remercier tous les membres du bureau pour leur investissement et leur travail et plus particulièrement à l'occasion des diverses votations. Le président rend d'ailleurs le bureau attentif au fait qu'il s'agit d'une année relativement chargée en raison des différentes votations mais également en raison des élections fédérales du mois d'octobre qui représenteront un travail conséquent. En l'absence de la première vice-présidente, le président laisse la parole au deuxième vice-président.

M. Joaquim Vez, 2^{ème} vice-président, procède à la nomination du président conformément à l'article 12 du règlement du Conseil communal.

Election du président

M. Norbert Oulevay est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Le président passe à l'élection du 1^{er} vice-président.

Election du 1^{er} vice-président

Mme Géraldine Carel est la seule candidate. Election tacite. Validité : 1 année.

Election du 2^{ème} vice-président

M. Joaquim Vez est le seul candidat. Election tacite. Validité : 1 année.

Election de 2 scrutateurs

MM. Dominique Job et Dominique Delay sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

Election de 2 scrutateurs suppléants

Mme Claire Salzman et M. Joris Carel sont les seuls candidats. Election tacite. Validité : 1 année.

6. Gestion de l'année 2018

Le préavis municipal, le rapport ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

7. Comptes 2018

Le préavis municipal, le rapport de la fiduciaire ainsi que le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

M. Cédric Martin demande une explication concernant le point 21 "Impôts" et plus précisément le compte 210.4011.00 "Impôts sur le bénéfice des personnes morales (PM)". En effet, il souhaiterait savoir pourquoi il existe une importante différence entre les produits 2017 (CHF 98'243.65) et les produits 2018 (CHF 32'473.80).

M. Thierry Salzmann répond que les impôts sur le bénéfice des personnes morales est un point très aléatoire premièrement car il n'y en a pas beaucoup dans la commune, impliquant d'importantes variations et deuxièmement parce que les personnes morales ne sont pas forcément taxées régulièrement. Ces personnes peuvent payer des acomptes pendant plusieurs années avant que la taxation survienne, expliquant la différence entre les deux années comptables.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide d'approuver les comptes de l'exercice 2018 et d'en décharger la Municipalité à l'unanimité.

Décision : le Conseil communal décide de décharger la commission de gestion et finances de son mandat à l'unanimité.

8. Réfection de la route DP 65 sise derrière l'ancien restaurant

Le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et finances ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à M. Alberto De Pascali pour la lecture des conclusions du rapport de la commission dont il fait partie.

Le président remercie M. Alberto De Pascali pour la lecture du rapport et donne la parole à M. Cédric Martin pour la lecture de l'intégralité du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie M. Cédric Martin pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du DP 65 à l'unanimité.
- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 130'000.- à l'unanimité.
- de l'autoriser à contracter un emprunt de CHF 130'000.- à l'unanimité.
- d'amortir ce montant sur 25 ans par le compte de fonctionnement dès la fin des travaux à l'unanimité.
- de décharger la commission de gestion et finance de son mandat à l'unanimité.

9. Statuts – Association Scolaire d'Accueil de jour des enfants Intercommunale Chavornay et Environs (ASAICE)

Le préavis municipal ayant été mis à disposition pour lecture sur le site de la commune, le président laisse la parole à Mme Nicole Oulevay pour la lecture de l'intégralité du rapport de la commission spécialement constituée à cet effet.

Le président remercie Mme Nicole Oulevay pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

Décision : le Conseil communal décide :

- d'adopter les statuts de l'Association Scolaire et d'Accueil de jour Intercommunale de Chavornay et Environs (ASAICE) à l'unanimité.
- de créer l'Association Scolaire et d'Accueil de jour Intercommunale de Chavornay et Environs (ASAICE) et d'y adhérer à l'unanimité.
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes y relatifs à l'unanimité.

10. Nomination d'un délégué et d'un délégué suppléant à l'ASAICE (uniquement en cas d'acceptation des statuts sous point 9)

Le président explique qu'en raison de l'acceptation des statuts sous point 9, il est maintenant nécessaire de nommer un délégué et un délégué suppléant à l'ASAICE. Le président demande s'il y a des propositions.

Mme Nicole Oulevay propose M. Julien Moix comme délégué. Elle précise qu'elle en a discuté avec lui et qu'il est d'accord d'endosser ce rôle, malgré son absence de ce soir. Pas d'autre proposition.

M. Joaquim Vez se porte volontaire comme délégué suppléant. Pas d'autre proposition.

11. Propositions individuelles

Le président informe n'avoir reçu aucune proposition individuelle écrite.

M. Alberto De Pascali prend la parole concernant la déchetterie et dit avoir remarqué le déplacement du container à verre usagé. Il relève que cette décision complique la collecte du verre lors de l'utilisation de la déchetterie et demande s'il est normal que la Municipalité change l'organisation de la déchetterie sans consulter le Conseil communal alors que celui-ci avait pourtant approuvé un règlement et une directive à ce sujet.

M. Thierry Salzmänn répond que les règlements doivent effectivement être approuvés par le Conseil communal alors que les directives sont de la compétence municipale.

M. Alberto De Pascali demande à voir le texte de loi qui précise que les directives sont de la compétence municipale.

M. Thierry Salzmänn dit ne pas être en mesure de donner plus de précisions ce soir concernant ce texte de loi mais explique que la Municipalité fera le nécessaire pour le transmettre à M. Alberto De Pascali.

M. Alberto De Pascali ajoute qu'en dehors de cet aspect, il constate une dégradation dans l'accès à la déchetterie depuis 2017. A l'heure où la petite épicerie est ouverte 24h/24h, il demande à la Municipalité si elle serait prête à prendre en considération les besoins de la population et à la consulter car il relève que des changements ont été opérés mais pas dans l'intérêt de la population.

M. Pascal Agassis répond que la Municipalité essaie de répondre aux besoins des habitants et explique que la benne à verre usagé a été déplacée au Coudray. Il explique aussi qu'en cas d'une ouverture telle que suggérée par M. Alberto De Pascali, la plupart des utilisateurs joueraient le jeu mais une minorité de la population poserait problème à partir du moment où il n'y a plus de surveillance. Il ajoute qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde et informe qu'une benne à papier va encore être installée au Coudray. Ensuite, M. Pascal Agassis explique les contraintes liées à la mise à disposition de bennes non surveillées à l'extérieur de la déchetterie (coûts et problèmes de discipline). M. Alberto De Pascali répond qu'il comprend bien ces contraintes mais ne sent pas une volonté de la Municipalité d'aller dans le sens de la population.

M. Dominique Job prend la parole pour mieux comprendre le but de la demande de M. Alberto De Pascali. A ce titre, il lui demande si sa question ne concernerait pas plus précisément l'extension des heures d'ouverture de la déchetterie. M. Alberto De Pascali répond qu'en effet un service public ouvert uniquement 4 heures par semaine et à des heures qui ne sont pas très pratiques n'est pas suffisant. Le problème de fond ne concerne pas forcément l'emplacement des bennes.

Suite aux explications fournies par M. Alberto De Pascali, M. Dominique Job demande s'il serait possible de procéder à un sondage auprès de la population pour connaître les souhaits de chacun via le bulletin communal, par exemple. M. Alberto De Pascali trouve que cela serait une bonne chose car, compte tenu des discussions qu'il a pu avoir avec des habitants qui ne font pas partie du Conseil communal, il existe des mécontentements.

Le président rappelle qu'une motion concernant ce même sujet avait déjà été déposée. A la suite de cela, une commission avait été nommée afin de savoir si une entrée en matière était souhaitée ou pas et le Conseil communal avait refusé. Compte tenu de ces éléments, le président rappelle que les conseillers communaux peuvent toujours déposer un postulat ou une motion s'ils le souhaitent.

M. Thierry Salzmann remercie le président pour ces explications sur la forme. Quant au fond, il explique que la Municipalité pourra effectuer tous les sondages possibles, il risquerait d'y avoir autant d'avis que de participants. Il dit également qu'il est effectivement difficile de contenter tout le monde et, concernant le point du service public, il reconnaît qu'une déchetterie doit être mise à disposition de la collectivité. Toutefois, après avoir rappelé les heures d'ouvertures actuelles, il informe qu'un problème réel de coût surviendrait en cas d'extension de ces horaires.

Pour terminer, M. Thierry Salzmann explique avoir bien entendu la demande récurrente de M. Alberto De Pascali et rappelle que si cette demande émane que d'une seule personne, il sera difficile de la contenter.

12. Divers

M. Jean-Michel Viquerat demande à Mme Mélanie Crausaz de quoi sont constituées les charges évoquées dans le cadre de la location des appartements adaptés qui se trouvent à la Résidence des Pies. M. Jérôme Harmel prend la parole pour expliquer qu'il s'agit de l'eau chaude et du chauffage.

M. Yves Martin souhaite savoir combien d'éoliennes sont maintenant prévues dans le cadre du projet éolien de Bavois. M. Julien Burnens dit qu'une réponse devrait prochainement être donnée car des discussions ont eu lieu au sein du Conseil d'administration et les résultats seront présentés lors de la prochaine réunion du CoPil. Pour l'instant, cela reste privé tant que le CoPil n'est pas informé. Ce dernier pourra se prononcer sur les résultats et l'information sera ensuite transmise via le CoPil.

M. Adrien Saugy revient sur le projet de comblement des terres et rappelle l'historique de la démarche, notamment l'étude d'impact et le vote du Conseil communal au sujet des frais engendrés. Il demande ensuite à M. Pascal Agassis comment il compte désormais procéder au niveau communal concernant la suite de ce projet. M. Pascal Agassis rappelle qu'une convention n'impliquant aucune responsabilité financière de la commune existe avec la société qui remet en état les terres noires. Les prochaines étapes vont continuer avec cette société aux mêmes conditions. En cas de changement, la commission qui avait été constituée pour ce sujet serait convoquée rapidement.

M. Dominique Job demande des nouvelles concernant l'aménagement de la place de Marterey et de la route de Chavornay. Mme Sandra Balmer informe que c'est en cours auprès des autorités cantonales.

M. Joaquim Vez rebondit sur ce sujet pour savoir s'il existe déjà un projet et si oui en quoi il consiste. M. Thierry Salzmann répond que des discussions ont eu lieu avec les services concernés ainsi qu'avec la commission du Conseil communal au sujet du carrefour de Marterey. Les éléments ont été transmis aux autorités cantonales et celles-ci doivent maintenant valider le projet. En parallèle, la Municipalité a pris l'initiative de demander des offres à des entreprises. Le détail du projet sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal. L'aspect financier sera vraisemblablement voté lors de la séance du mois de décembre. M. Joaquim Vez ajoute qu'il espère que la Municipalité a pris en compte le fait que les véhicules circulent à grande vitesse à cet endroit et que la sécurité routière est plus importante que les dégagements prévus pour les machines agricoles et la fluidité du trafic.

M. Jean-Michel Viquerat souhaite savoir quelles sont les mesures prises par la Municipalité concernant les différents problèmes rencontrés lors de la venue de plus en plus régulière de la communauté Yéniche sur le territoire communal. M. Thierry Salzmann explique que la Municipalité prend acte de cette question. Il rappelle toutefois que les gens du voyage ont le droit de rester à partir du moment où ils posent une caravane et ceci surtout lorsqu'il s'agit d'un territoire communal. Il informe que la Municipalité a décidé de tolérer la venue des gens du voyage à raison d'une fois par année en été et ceci étant donné que les dernières venues se sont relativement bien passées et qu'aucun retour négatif n'était, à ce jour, arrivé jusqu'à la Municipalité.

M. Jérôme Harmel prend la parole pour expliquer que quelques soucis ont été rencontrés avec le nouveau plan de fermeture. Le fournisseur de ce système a reconnu les défauts et a remplacé, sous garantie, les éléments qui posaient problème. M. Jérôme Harmel rappelle aux personnes qui ont une clé qu'il est nécessaire de venir à l'administration communale afin de la mettre à jour, si cela n'a pas encore été fait. Une fois que toutes les serrures auront été reprogrammées, un lecteur sera installé à l'extérieur afin que les détenteurs d'une clé ou d'un badge puissent les mettre à jour. En attendant, le nouveau système est déjà fonctionnel.

Mme Nicole Oulevay a une question concernant le PGA (plan général d'affectation) et la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). En effet, elle souhaite avoir des précisions par rapport au fait que la situation s'est débloquée et que des permis de construire sont à nouveau délivrés. Plus précisément, elle aimerait savoir si les autorisations délivrées par les autorités cantonales sont en relation avec le nombre de mètres carrés ou le nombre d'habitants et, si tel est le cas, quel est le nombre d'habitants que la commune est autorisée à accepter. Aussi, elle souhaite savoir si seuls les permis de construire actuellement en cours sont concernés ou si des particuliers pourront transformer leur maison. M. Julien Burnens répond, qu'à la base, le nombre d'habitants n'est qu'un outil permettant de zoner le territoire communal. Il précise qu'en début d'année, la commune a reçu une lettre du service de l'Etat qui fixait la date de référence à fin décembre 2016. Une fois ce chiffre figé, le nombre de mètres carrés constructibles peut être dimensionné. Après acceptation et révision du plan, les constructions peuvent être libérées. A ce moment, le nombre d'habitants dans la commune n'est plus pris en considération et ceci jusqu'à la prochaine planification qui se fera dans 15 ans. Mme Nicole Oulevay demande si cela signifie que les particuliers qui voudraient transformer leur bâtiment pourront en avoir l'autorisation. M. Julien Burnens répond par l'affirmative.

M. Joaquim Vez profite de cette intervention pour demander une précision concernant le fait que la prochaine planification se fera dans 15 ans. Il demande si les 15 ans seront calculés à partir de 2016. M. Julien Burnens répond que non. Le calcul commencera à partir de l'entrée en vigueur du nouveau plan, soit dès 2021.

M. Joris Carel revient sur l'aménagement de la place de Marterey et demande si des prévisions de trafic ont été réalisées pour la commune de Bavois en raison des nombreuses nouvelles constructions qui vont se faire à Orbe et demande également si cette augmentation de trafic va être prise en considération dans le cadre des futurs projets de la commune. M. Julien Burnens croit savoir que des études ont été faites dans le cadre du projet de construction à Orbe mais il n'est pas informé des chiffres. Il propose de se renseigner afin de donner plus de précisions lors de la prochaine séance du Conseil communal. M. Julien Burnens profite de la présence de M. Steven Oulevay pour lui demander s'il est au courant de quelque chose de plus. M. Steven Oulevay répond que des études de mobilité ont effectivement été réalisées en lien avec le projet Gruvatiez à Orbe mais il ne sait pas en détail comment la génération de trafic a été estimée puis la distribution sur le réseau. Ces éléments pourraient facilement être disponibles vu que ces études sont publiques. Il ajoute qu'en raison du label "One Planet Living", les habitants de Gruvatiez auront un ratio de stationnement assez bas. De plus, dans le cadre de l'étude réalisée, il serait possible que la grande majorité des habitants se rendant à Lausanne ait été affectée au réseau par la jonction d'Orbe. Toutefois, M. Steven Oulevay attire l'attention sur le fait qu'en raison de la surcharge de trafic récurrente sur l'autoroute entre Essert-Pittet et Cossonay, des automobilistes pourraient avoir l'idée d'emprunter la route qui passe au travers de Bavois. Par conséquent, il n'est pas impossible que l'affectation du trafic via Bavois ait été sous-estimée.

M. Thierry Salzman prend la parole pour expliquer premièrement qu'il sera difficile d'interdire le passage sur la route qui traverse Bavois étant donné qu'il s'agit d'une route cantonale. Ensuite, il informe que l'aspect piétonnier, les différents éléments qui ralentissent la vitesse notamment au carrefour de Marterey ainsi que la problématique liée aux véhicules qui coupent le virage et passent trop près de la maison de M. Yves Martin lorsqu'ils se rendent en direction d'Orny ont été pris en considération dans le plan de réaménagement de la commune. Pour terminer, il confirme que des précisions seront demandées au sujet du trafic qui sera généré par le projet Gruvatiez à Orbe.

M. Dominique Job profite de cette discussion pour demander si le prolongement du trottoir de la route d'Orny a été pris en compte dans le cadre du plan de réaménagement. M. Thierry Salzman confirme que le trottoir sera effectivement prolongé sur le bout manquant.

M. Philippe Oulevay revient sur le terme de vitesse évoqué précédemment et dit avoir remarqué que des contrôles radar sont régulièrement effectués à Bavois. Il demande s'il serait possible de connaître les résultats de ces contrôles. La Municipalité répond que ces résultats se trouvent dans le bulletin communal.

M. Joaquim Vez rebondit sur ce sujet pour dire qu'il constate régulièrement que des véhicules passent très vite au carrefour de Marterey et sur la route d'Orny. De ce fait, il demande s'il serait envisageable de placer un radar pédagogique avec "smiley" afin de sensibiliser les usagers de la route. Mme Sandra Balmer explique que ces panneaux étaient auparavant en location auprès du Touring Club Suisse, mais maintenant ces panneaux sont uniquement en vente. Elle précise qu'elle met régulièrement cet objet à son budget mais pour l'instant, sa demande n'a pas été prise en considération car cela est trop coûteux. M. Thierry Salzman précise que, dans le cadre de la réfection de la route, des alimentations électriques seront prévues sur un ou deux candélabres afin de pouvoir fixer un appareil de ce type.

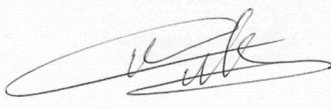
M. Adrien Saugy demande s'il serait possible de mettre en place une zone délimitée à 30 km/h sur les routes posant problème. Mme Sandra Balmer répond qu'elle s'était déjà renseignée auprès du canton à ce sujet mais cela n'est pas possible, compte tenu des critères exigés.

M. Thierry Salzman explique que cette question avait déjà été posée il y a quelques années. Il rappelle qu'une limitation à 30 km/h est interdite sur une route cantonale. Il précise que, pour l'intérieur du village, il serait possible de délimiter une zone à 30 km/h mais cela impliquerait une obligation de faire passer le village tout entier à 30 km/h. De plus, il ajoute qu'une campagne de contrôles radar a été effectuée dans le bas du village et celle-ci a révélé un bon comportement global des automobilistes. M. Steven Oulevay complète en attirant l'attention sur le fait qu'il existe une différence entre une zone délimitée à 30 km/h et une limitation à 30 km/h car les contraintes ne sont pas les mêmes.

La parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au mardi 15 octobre 2019 pour la prochaine séance du Conseil communal et rappelle également la date de la dernière séance de l'année 2019, soit le 10 décembre 2019.

M. Thierry Salzman prend la parole afin de remercier l'assemblée pour les décisions prises ce soir et souhaite à tous un bon été.

La séance est levée à 21h40.



Norbert Oulevay
Président



Arianna Karlen
Secrétaire